

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU
DIPLOME D'UNIVERSITE COMPTABLE-TAXATEUR D'OFFICE NOTARIAL PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Philippe BLETTERIE, Maître de conférences associé - Notaire et Responsable pédagogique du DU ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De renouveler le Diplôme d'Université « Comptable-taxateur d'office notarial » porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 34

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2026

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Comptable-taxateur d'office notarial

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit
Etablissements partenaires :
Responsables du diplôme : Philippe BLETTERIE - Vincent MICHEL
Validation à compter du : 22/09/2026
Validation accordée jusqu'à fin 2028-2029
Délibération CFVU N° 2026-09-22_12

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Dans une étude notariale, le comptable occupe un emploi stratégique pour le fonctionnement de l'étude. Il est un collaborateur du notaire, à la croisée de plusieurs responsabilités (comptabilité générale, comptabilité spécifique, taxation, gestion du personnel de l'étude notariale). L'objectif est de fournir à la profession des personnes formées pour répondre à la demande des études de la région.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

Sans objet

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Sans objet

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : Philippe BLETTERIE et MICHEL Vincent

Statut : Maître de conférences associé - Notaire et Chargé d'enseignements - Notaire

Coordonnées : Philippe.BLETTERIE@uca.fr , Vincent.MICHEL2@ext.uca.fr

Philippe BLETTERIE : 06 23 42 07 69 , Vincent MICHEL : 07 50 65 87 31

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

Les responsables pédagogiques du D.U

Représentant de l'équipe pédagogique

Candidat en formation

Personnel des services administratifs en lien avec la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2019/2020

Première année universitaire concernée par la demande : 2026/2027

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	X	Diplôme de niveau L3, LP NOTARIAT
RE	X	Expérience professionnelle antérieure, collaborateurs de Notaires
FC	X	

Durée de la formation : une année universitaire, 104 h

Calendrier de la formation : novembre à juin

Lieu de la formation : Ecole de Droit, Rotonde – 63000 Clermont-Ferrand

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription : non

Tarif 1 (tarif plein)	3 000 € pour l'ensemble du diplôme ou 30€/h dans le cas d'une inscription à l'UE
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	700 €

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation : la formation doit assurer son auto-financement. Le seuil d'ouverture est de 8 FC ou 34 FI

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : à compter 15 avril 2026 pour une inscription dans l'année universitaire N/N+1

Contact Scolarité : Scolarité des DU – 04 73 17 76 64- du.droit@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les heures d'enseignement sont proposées par regroupement mensuel de 2 journées.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulés Unités d’Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d’heures				Contrôle des connaissances					
	total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d’examen	Coefficient de l’UE
Nature et durée de l’épreuve					Coefficient	Nature et durée de l’épreuve	Coefficient			
UE1 : Comptabilité générale notariale – droit social - Introduction - Comptabilité générale - Comptabilité notariale - Droit social (contrats de travail, convention collective, paie...) - Inspection de l’office (aspects théoriques et pratiques)	52 4 12 20 12 4	52 4 12 20 12 4			DU en présentiel. Une épreuve transversale en juin, sous forme d’un écrit (3h).					
UE2 : Taxe des actes notariés et fiscalité - Droits de mutation à titre onéreux et à titre gratuit - Taxe des actes notariés - Plus-values	52 16 32 4	52 16 32 4								
Total	104 h	104 h								

III – Règles de délivrance du diplôme

Un examen transversal se déroule en juin sous forme d'un écrit de 3h.

Pour les professionnels ne souhaitant pas nécessairement de diplôme et optant pour certaines UE, il est possible de mettre en place une convention de formation et de délivrer une attestation de formation.

Le DU est validé lorsque tous les modules auront été suivis et que la moyenne obtenue à l'issue de l'épreuve transversale générale (notée sur 20) sera égale ou supérieure à 10.

Mentions :

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Comprise entre 10 et 12/20 = mention passable
- Comprise entre 12 et 14/20 = mention assez-bien
- Comprise entre 14 et 16/20 = mention bien
- Supérieure à 16/20 = mention très bien

Compensation entre les UE : sans objet

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? : oui

Elle est proposée aux étudiants dont la moyenne en première session est supérieure à 08/20 ou dont la défaillance en première session est justifiée. L'épreuve de seconde session est un oral transversal organisé sous la responsabilité du directeur du DU.

Le redoublement est accordé par le Président de l'Université sur proposition du directeur du DU. Le tarif « seconde inscription » est accordée aux étudiants redoublants. Pour les stagiaires en formation continue, le coût horaire est rapporté au volume horaire suivi.

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Répondre aux obligations comptables et sociales des études notariales	X					
Répondre aux obligations fiscales des études notariales		X				
Maîtriser le cadre juridique de la comptabilité notariale	x					

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
MAURY François	CINA	IE	Inspecteur comptable	1	- Comptabilité générale	12
BOUCHRA Abbou	CINA	IE	Inspecteur comptable	1	- Comptabilité notariale - Inspection de l'office (aspects théoriques et pratiques)	24
FRANCOIS Gwennhaël	UCA		Professeur de droit privé	1	- Droit social (contrats de travail, convention collective, paie...)	12
VORILHON Aude	CINA	IE	Inspectrice comptable	2	- Taxe des actes notariés	32
BLETTERIE Philippe	UCA		Maître de Conférences associé	1	- Introduction	4
GUEDON Pablo	UCA		Maître de Conférences	1	- Droits de mutation et plus-value	20

Nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 36 h

Nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 68 h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant et un membre de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

Accès sur dossier et entretien éventuel

VIII – Mobilité à l'international

Sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 29/06/2026

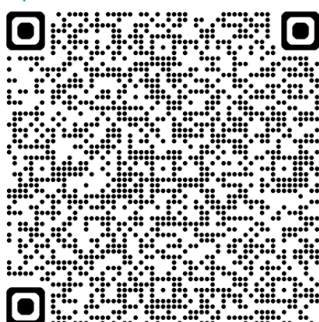
Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 22/09/2026

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2028-2029



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 22 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Extrait du PV du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Lundi 29/06/2026 – 8H30

Présents : M. BLANDIN - Mme MARCHAND – M. MAYMONT – M. RASCHEL – Mme PRETOT – M. CAFARELLI – Mme V. BERTRAND – Mme TAVARES – Mme DUBOIS- M. RAIGNIER -M. MAZET - Mme VALLETTE -

Excusés : Mme ALBARET (procuration) – Mme JACQUEMET (procuration) – M. PERROT – Mme AUGIER (procuration) – Mme L'HÔTE -
M. VALLEIX – M. PELISSIER – Mme RIMOUX – ROGUE - M. BENOIST (procuration) – M. MOSNIER – M. DELORD (procuration) – M GIBAUD -

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : Mme BERTRAND – Mme MARLIAC – M. FRANCOIS

La séance est ouverte à 08h30.

.....

Approbation des DU Comptable Taxateur d'Office Notarial

Monsieur le Doyen présente ce DU en s'appuyant sur le dossier d'habilitation. Il rappelle :

- Tout d'abord l'existence antérieure de ce DU et le souhait de l'école de droit de le renouveler pour l'année universitaire 26/27.
- Ensuite le contexte général et les objectifs de ce DU. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur Le Doyen le propose à l'approbation des membres du CG. Le DU est approuvé à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Doyen lève la séance à 11h30.

Le Doyen

Jean-François RIFFARD